

L'évolution des homicides commis à Paris et petite couronne entre 2007 et 2016

À partir de données recueillies auprès de la Cellule opérationnelle de rapprochements et d'analyse des infractions liées (CORAIL) de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris (DRPJ) sur les homicides commis à Paris et en petite couronne (Sources et Définitions), on évalue à 84 le nombre moyen de faits constatés par an entre 2007 et 2016. Cela correspond à un taux de 1,24 homicide pour 100 000 habitants. Entre 2007 et 2016, le taux d'homicide pour 100 000 habitants diminue en passant de 1,36 à 1,17. Sur cette même période, ce taux d'homicides diminue globalement en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et à Paris, tandis que dans les Hauts-de-Seine, il augmente légèrement. Sur l'ensemble du périmètre étudié, le taux d'élucidation diminue entre 2007 et 2016 mais pas de manière continue, passant de 81 % à 75 %.

le nombre d'homicides augmente pendant trois ans pour atteindre son maximum en 2010 (102 faits soit 1,51 pour 100 000 habitants). Entre 2010 et 2013, le nombre d'homicides commis à Paris et en petite couronne diminue pour retrouver un niveau similaire à celui de 2008. Il augmente ensuite jusqu'en 2015, année durant laquelle on enregistre 84 homicides (soit 1,23 pour 100 000 habitants) et diminue légèrement en 2016 (80 homicides soit 1,17 pour 100 000 habitants).

Sur l'ensemble de la période 2007-2016, le nombre annuel moyen d'homicides est de 84, ce qui correspond à un taux d'homicides de 1,24 pour 100 000 habitants.

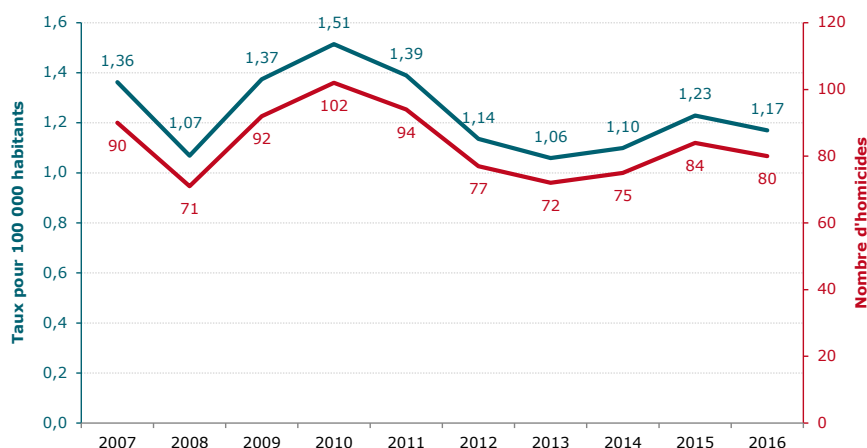
Entre 2007 et 2016, 84 homicides sont commis en moyenne par an à Paris et en petite couronne, soit 1,24 fait pour 100 000 habitants

Entre 2007 et 2016, le nombre d'homicides hors attentats¹ commis à Paris et en petite couronne (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne) diminue globalement mais pas de manière continue (1). Après une diminution entre 2007 et 2008, où il se situe à son plus faible niveau sur l'ensemble de la période (71 soit 1,07 pour 100 000 habitants),

Entre 2007 et 2016, le taux d'homicides pour 100 000 habitants baisse globalement dans tous les départements hormis dans les Hauts-de-Seine

le taux d'homicides pour 100 000 habitants diminue entre 2007 et 2016 dans presque tout le périmètre étudié (2) : en Seine-Saint-Denis (passant de 2,58 à 2,04), à Paris (1,17 à 1,04) et le Val-de-Marne (1,14 à 0,86). Les Hauts-de-Seine sont le seul département de la petite couronne où ce taux augmente entre 2007 et 2016, passant de 0,64 à 0,74 homicide pour 100 000 habitants.

1 Évolution du nombre et du taux pour 100 000 habitants d'homicides à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016



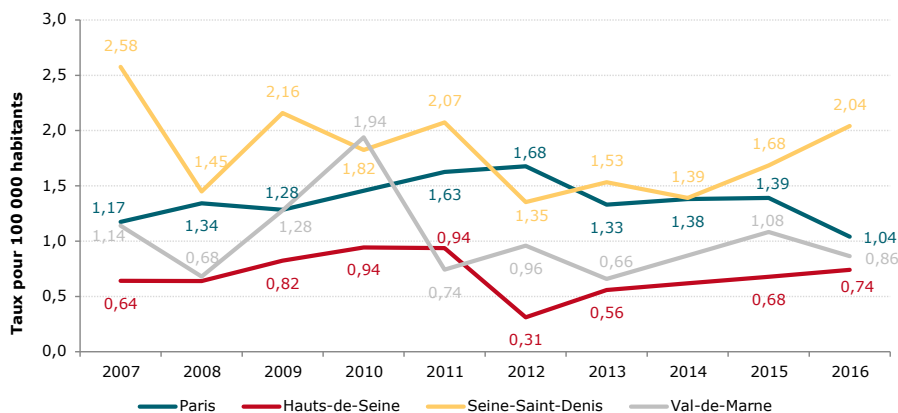
Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.
 Source : CORAIL - traitement ONDRP, Insee, Recensement de la population.
 Note : La date de commission n'est pas renseignée pour un homicide, c'est pourquoi la somme d'homicides sur l'ensemble de la période [837] est inférieure au volume de la base de données totale [838].
 Note de lecture : En 2016, 80 homicides ont été commis à Paris et en petite couronne ce qui correspond à 1,17 homicide pour 100 000 habitants.

(1) Bien que considérés par l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) comme des homicides volontaires, les actes de terrorisme représentent une sous-catégorie à part parmi les actes violents menant à la mort. La prise en compte, ou non, de ce type de faits dans les statistiques sur les homicides varie selon les pays. Afin de ne pas biaiser les résultats, les attentats de janvier et novembre 2015 n'ont pas été inclus dans la base de données dans la mesure où ces événements ont induit un volume de victimes ayant un caractère exceptionnel.

À Paris on constate une augmentation du taux d'homicides pour 100 000 habitants entre 2007 et 2012 (pour atteindre 1,68). Après une diminution en 2013 (1,33 faits pour 100 000 habitants), le taux fluctue jusqu'en 2015 autour de 1,35 puis diminue en 2016 pour atteindre son minimum sur la période (1,04).

Les évolutions dans le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis sont plus contrastées, le taux d'homicides pour 100 000 habitants fluctuant d'une année à l'autre. On constate une légère augmentation du taux d'homicides pour 100 000 habitants sur une période récente dans deux départements du périmètre étudié : depuis 2013 dans les Hauts-de-Seine et depuis 2014 en Seine-Saint-Denis.

② Évolution du taux d'homicides pour 100 000 habitants selon le département entre 2007 et 2016



Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.

Source : CORAIL – traitement ONDRP. Insee, Recensement de la population.

Note : La date de commission n'est pas renseignée pour un homicide, c'est pourquoi la somme d'homicides sur l'ensemble de la période (838) est inférieure au volume de la base de données totale (839).

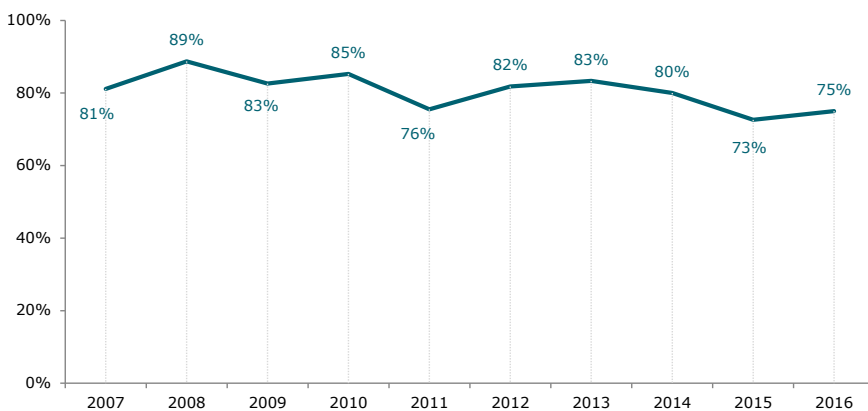
Note de lecture : En 2016, le taux d'homicides pour 100 000 habitants est de 2,04 en Seine-Saint-Denis, de 1,04 à Paris, 0,86 dans le Val-de-Marne et 0,74 dans les Hauts-de-Seine.

Le taux d'élucidation d'homicides diminue très légèrement entre 2007 et 2016

Sur l'ensemble de la période étudiée, le taux d'élucidation (*Sources et Définitions*) diminue globalement mais pas de manière continue, passant de 81 % à 75 %. Ce taux, qui ne varie pas considérablement, fluctue autour de 81 % entre 2007 et 2016 (③).

Le taux d'élucidation atteint son plus haut niveau en 2008 avec près de 9 homicides sur 10 aboutissant à l'identification d'un ou plusieurs mis en cause (89 %). Il se situe à 16 points de pourcentage de moins en 2015 (73 %).

③ Évolution du taux d'élucidation d'homicides à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016



Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.

Source : CORAIL – traitement ONDRP.

Note de lecture : En 2016, 75 % des homicides commis à Paris et en petite couronne aboutissent à l'identification d'un ou plusieurs mis en cause.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Ce Flash s'appuie sur des données recueillies auprès de la **Cellule opérationnelle de rapprochements et d'analyse des infractions liées (CORAIL)** de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris (DRPJ), mise en place depuis 2006 afin de recenser, dans une plateforme informatique, appelée CORAIL, de nombreuses informations sur les crimes et délits ayant eu lieu dans le périmètre de Paris et la petite couronne. L'accès aux télégrammes centralisés par CORAIL a permis de construire une base de données constituée de 838 homicides, commis entre 2007 et 2016, à Paris et en petite couronne (qui regroupe les trois départements limitrophes de Paris, à savoir la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne).

En France, il n'existe pas de définition juridique de l'**homicide volontaire**. L'ONDRP choisit d'utiliser les critères définis par l'Office des Nations Unies contre le crime (ONUDC) : une personne tuée par une autre (élément objectif), l'intention de tuer la victime (élément subjectif) et le fait que cet acte soit contraire à la loi rendant son auteur pénalement responsable (élément juridique). Ce périmètre inclue donc les meurtres ([article 221-1 du Code pénal](#)), les assassinats ([article 221-3 du Code pénal](#)) et les violences volontaires ayant entraîné la mort ([article 227-7 du Code pénal](#)).

Le **taux d'élucidation** renseigne la proportion d'homicides ayant donné lieu à l'identification, par les forces d'ordre, d'un ou plusieurs mis en cause pour le fait. La Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) définit le **mis en cause** comme « une personne ayant été entendue par procès-verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant sa participation à la commission de l'infraction ». Cela implique qu'une personne mise en cause n'est pas nécessairement l'auteur de l'infraction puisque ce statut intervient en amont de la procédure judiciaire. Ainsi, le taux de résolution n'est pas non plus lié au traitement judiciaire de l'homicide.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Tél : +33(0)1 76 64 89 70 - Contact : ondrp@inhsj.fr

Directrice de la publication : Valérie MALDONADO
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ